



MAIRIE DE SALEON  
D.330, LE SERRE  
05300 SALEON  
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le huit février à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs René ARNAUD, David HALTER, Yohann TORD, Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT et Madame Sandrine PEYRON

Était absent : Yves JOUVE (procuration à M. Pascal LOMBARD)

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 02 février 2016.

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du compte-rendu du 07 décembre 2015**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

**OBJET : PLU : Approbation du devis du cabinet d'études Alpicité**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°33/2015 du 09/11/2015, il avait été décidé de transférer notre dossier de PLU au cabinet Alpicité. Nous avons reçu une proposition qui s'élève à 12 825.00 € afin de terminer ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Accepte le devis d'Alpicité pour un montant de 12 825.00 € HT et autorise le Maire à le signer.**

**OBJET : Demande de subvention pour la finalisation du PLU**

Le Maire expose aux conseillers que le cabinet d'études Alpicité nous a fait passer un devis pour la finalisation du PLU. Il s'élève à 12 825.00 € HT. Le Maire propose de réaliser des demandes de subventions et propose le plan de financement suivant :

|  |           |
|--|-----------|
| Montant du projet :                                  | 12 825.00 |
| Réserve parlementaire sénatrice des Hautes-Alpes 40% | 5 130.00  |
| Subvention conseil départemental 40%                 | 5 130.00  |
| Autofinancement 20%                                  | 2 565.00  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Accepte le plan de financement détaillé et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.**

## **OBJET : Demandes de subventions**

Le Maire présente au conseil deux demandes de subvention reçues :

- Secours catholique
- Secours populaire
- L'ACCA de Saléon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 6 voix contre et 1 pour

**Refuse la demande du Secours catholique et du secours populaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 5 voix pour, le Maire et Président de l'ACCA étant sorti de la salle,

**Accepte de verser 1000 € de subvention à l'ACCA de Saléon.**

## **OBJET : Accès à la parcelle Z32 et création d'un chemin communal sur la parcelle ZC03**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de déboiser la parcelle ZE32, M. et Mme Sandrine et Michel PEYRON nous ont demandé d'avoir accès à leur terrain par la parcelle ZC03. Il serait judicieux de créer un chemin communal afin de minimiser les dégâts causés sur la voirie lors de l'extraction du bois par des engins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, Sandrine PEYRON étant sortie de la salle, 0 voix contre, 0 abstention,

**Accepte de créer un chemin communal sur la parcelle ZC03 et autorise le Maire à effectuer les démarches en ce sens.**

## **OBJET : Nomination d'un délégué titulaire et suppléant au SIEPA**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en complément de la délibération n°16/2015 du 08/06/2015 acceptant notre adhésion au SIEPA, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune.

M. Pascal LOMBARD se présente comme délégué titulaire et M. Cyril MONTANT comme délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Désigne M. Pascal LOMBARD comme délégué titulaire et M. Cyril MONTANT comme délégué suppléant.**

## **OBJET : Nomination d'un délégué titulaire et suppléant au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.**

Le Maire expose :

Le décret de classement du Parc naturel régional des Baronnies provençales est paru au Journal Officiel du 26 janvier dernier.

En tant que membre du Syndicat Mixte du Parc, il y a donc lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre collectivité au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Désigne M. David HALTER comme délégué titulaire et M. Pascal LOMBARD comme délégué suppléant.**

## **Questions diverses**

- Le Maire informe le conseil que le shakedown du Rallye du Laragnais traversera la commune (CD 330L départ à la maison de René ARNAUD et arrivée XD 330L/D942) le vendredi 3 juin 2016 de 15h00 à 19h00
- Un devis de Buëch Menuiserie a été reçu pour le remplacement de la porte du garage de la Mairie. Il s'élève à 2 830.00 € HT. Le conseil est favorable.
- La DDT nous propose, suite à notre décision de créer un chemin communal sur la parcelle ZC03, de valoriser notre forêt en faisant des travaux d'éclaircissement et en enlevant les bois morts. La commune aura alors une retombée économique. Un chiffrage va nous être remis avec un cahier des charges. Ce point sera développé lors d'un prochain conseil municipal, après réception des documents.

Fin de séance à 21h00.

Prochain conseil prévu le 14/03/2016 à 19h00.